

CA/JJP

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION EN DATE DU 19 FÉVRIER 2024**

N° 2024-02-3

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le Dix Neuf Février à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de **Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

25 PRÉSENTS : M.M. PEYRAUD, STRZELECKI, Mme D'HAESE, M. DESRUMAUX, Mme LOUWYÉ, M. FAIDHERBE, Mme PÉRU, M. LABRE, Mmes LECOIN, DEFRANCE, LASRI, M.M FAUCHOIS, SADOWSKI, CARLIER, Mmes KOSITZKI, LEROY, M.M. CANONNE, PRÉVOT, Mmes DESCAMPS, PONTHEUX, GORNIAC, MAAROUFI, DOISY, M. RIVIERRE, Mme DUBEAU.

3 POUVOIRS : M. POCHART, Mme MANIA, M. WAVRANT.

1 ABSENT : M. COSSART.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DOISY.

OBJET : Tarifs des braderies communales.

Monsieur le Maire explique qu'il souhaite uniformiser les tarifs des braderies de Flers Centre et du Villers au même titre que celle du 1^{er} Mai à Pont de la Deûle soit **5€ les 5 mètres** pour les Flersois et **7 € les 5 mètres** pour les extérieurs avec gratuité des 5 premiers mètres pour les commerçants du secteur de ladite braderie et gratuité pour les associations flersaises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire pour l'ensemble des braderies de la commune (Flers Centre, Pont de la Deûle et Villers).

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Publié sur le site internet le 6/03/2024.

Envoyé en Sous-Préfecture le 6/03/2024.

Réceptionné en Sous-Préfecture le 6/03/2024.